

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 42/1951 (1951)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tessin

Nous avons signalé dans notre dernière chronique l'effort déployé par notre canton depuis quelques années dans le domaine des *bâtiments scolaires* en général et de ceux des écoles professionnelles en particulier. Le grand édifice de Bellinzone est un fait accompli et les études préparatoires concernant les constructions prévues à Locarno et Lugano continuent sans arrêt. D'autres projets s'élaborent pour les écoles secondaires (*ginnasi cantonali*) de Bellinzone, Mendrisio et Biasca. Beaucoup de communes n'ont pas reculé devant les sacrifices exigés pour améliorer leurs bâtiments scolaires ou pour en construire de nouveaux. Le canton a dépensé presque entièrement la somme de 1 200 000 fr. qui a été mise à sa disposition par le décret du 8 novembre 1948 pour venir en aide aux communes, et il est prévu de continuer cette action en demandant un autre crédit au Grand Conseil.

Depuis quelques années il est question d'une loi scolaire générale qui sera le *Code de l'école*. Nous avons signalé à ce sujet le fait que puisque l'ensemble de la loi ne semble pas encore prêt à être présenté au Grand Conseil par la Commission spéciale, on extraira du projet, à titre provisoire, les dispositions les plus urgentes pour en faire des décrets particuliers. Il en a été ainsi pour la réouverture de l'*Ecole d'administration* annexée à l'*Ecole cantonale supérieure de commerce* de Bellinzone (décret du 28 août 1946). Dans cette dernière année le Grand Conseil a donné une solution à trois questions importantes dont la première a été la réorganisation de l'Ecole des contremaîtres (*Scuola dei capimastri*) qui a été portée au niveau des techniciens des cantons confédérés. L'école, qui s'appelle maintenant *Scuola tecnica superiora*, comprend quatre années d'études et deux de pratique, insérées entre le deuxième et le troisième cours. L'autre décision concerne la création d'écoles d'arts et métiers (écoles-laboratoires). Il n'en existe actuellement que deux : celle des mécaniciens à Bellinzone et celle des peintres-décorateurs à Lugano. Or il s'agit de compléter la série des différents métiers. La troisième décision, enfin, est celle de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans et du développement des écoles professionnelles (*scuola di avviamento*) qui s'adresseront aux différents domaines : arts et métiers, commerce, agriculture. Pour les jeunes filles il y aura des cours ménagers d'une durée de 4 à 5 mois.

Une question très importante, en suspens depuis longtemps, a été aussi résolue : la revision de la *loi sur la caisse de retraite*

du corps enseignant. Celle de la *loi sur l'assurance scolaire* est encore à l'étude.

Au point de vue de la santé des élèves et des membres du corps enseignant, l'année scolaire 1950 a été l'une des meilleures de ce dernier quart de siècle.

L'effectif global des élèves qui, en 1949, était supérieur d'environ 200 à celui de l'année précédente, a subi une nouvelle augmentation de 400, dont 270 dans les écoles primaires inférieures où le nombre des classes a passé de 486 à 490. Si aucun changement n'est à signaler à cet égard dans les écoles primaires supérieures, on a constaté une diminution d'effectif de 90 élèves dans les écoles secondaires.

A.-U. TARABORI.

Valais

Nos collèges classiques et techniques et nos écoles à tous les degrés ont continué, dans le silence, leur travail habituel. Rien de bien sensationnel à signaler. On souhaiterait toutefois, surtout chez les collégiens, une plus grande résistance à la dispersion et à la superficialité qui menacent notre jeunesse. Les rapports annuels des Recteurs de nos collèges se font l'écho de cette préoccupation. Les lecteurs de *l'Annuaire* ne liront pas sans profit les lignes suivantes extraites du rapport si suggestif présenté par M. le Chanoine Dayer, recteur du Collège de Saint-Maurice :

Une année scolaire, même quand elle est toute unie et paisible comme celle qui vient de s'écouler à Saint-Maurice, est toujours une source de réflexions et d'expériences.

Ces longs mois passés en contact quotidien avec quelque cinq cents étudiants qui s'essayent à penser et à vivre en hommes, les efforts pour leur donner le meilleur de soi-même, les réponses généreuses que l'on reçoit de temps à autre et qui retentissent au fond de l'âme comme des vagues de fraîcheur et de réconfort, les impuissances et les échecs ébauchés puis abandonnés : tout cela pose tant de problèmes et pour soi-même et pour ceux que l'on veut servir !

Eux, les jeunes de notre temps, ne sont pas beaucoup différents de ceux d'autrefois.

Les tendances à la dissipation et à la dispersion s'accroissent cependant aujourd'hui d'une manière inquiétante.

Une curiosité superficielle et insatiable épuise souvent en eux les sources de la réflexion et du recueillement. On court sur toutes les pistes de l'imagination et du sentiment, sans jamais prendre